



Achat meuble, peut on annuler

Par **alex49**, le **11/05/2008** à **21:04**

Bonjour,rnrnVoilà nous avons acheté des meuble dans un magasin, il y a 5 jours. Nous avons signé un bon de commande. Nous devions régler ses achats sans crédit. Malheureusement, nous avons du entre temps prendre une partie de l'argent pour faire réparer en urgence notre véhicule. Du coup nous voulions annuler cette commande, et le magasin me dis que ce n'est pas possible. Nous avons regardé derrière le bon de commande pour voir la démarche à suivre et il n'y a pas les conditions générales. Et lors de l'achat, on nous a rien indiqué.rnJ'aimerais savoir comment faire, si nous pouvons annuler ou au moins modifier ce bon de commande.rnrnMerci pour votre aide

Par **Jurigaby**, le **12/05/2008** à **00:54**

Bonjour.rnrnAu vu des éléments que vous avez fourni, vous ne pouvez pas annulé le contrat.

Par **alex49**, le **12/05/2008** à **17:17**

Merci pour votre réponse.rnrnPeut on au moins modifier la commande

Par **Jurigaby**, le **12/05/2008** à **20:25**

Bonjour.rnrnnon sauf si le commerçant est d'accord.